



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ QU' :

Il y aura séance ordinaire du Conseil Municipale de Saint-Aimé-des-Lacs, le 11 février 2026, à la salle située au 121 rue Principale, à 19h00.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande no 2025-84

Nature de la demande : Réputer conforme la largeur d'un terrain en façade projeté de 47,71 mètres alors que la largeur minimale permise pour un terrain non desservi situé en zone forestière est de 50 mètres tel que prescrit au règlement de lotissement no 261.

- Dérogation de 2,29 mètres

Identification du site : Lot 6 197 121 (superficie de 6,40 ha) situé au 0 du 2^e rang (matricule 1980-27-4161).

Demande no 2026-85-A

Nature de la demande : Réputer conforme la profondeur de 3,4 mètres d'un bâtiment projeté alors que la largeur minimale d'un bâtiment prescrite au règlement de zonage no 260 est de 7 mètres.

- Dérogation de 3,6 mètres

Identification du site : Lot 6 196 901 situé au 13 rue Larouche (matricule 1982-57-6239).

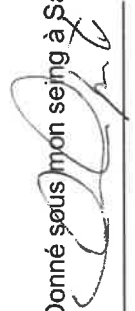
Demande no 2026-85-B

Nature de la demande : Réputer conforme la superficie de 39,1 m² d'un bâtiment projeté alors que la superficie minimale d'un bâtiment prescrite au règlement de zonage no 260 est de 60 mètres².

- Dérogation de 20,9 m²

Identification du site : Lot 6 196 901 situé au 13 rue Larouche (matricule 1982-57-6239).

Donné sous mon seing à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 26^e jour du mois de janvier deux mil vingt-six.


Lise Lapointe,
Directrice générale et greffière-trésorière